

Jour de séance 37

le mercredi 6 juillet 2016

10 h

Prière.

Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires que les déclarations de députés ne peuvent servir à livrer des attaques personnelles.

---

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 68.)

---

M. Savoie (Saint John-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réparer des routes secondaires et à suivre les recommandations de la vérificatrice générale relativement à l'entretien des routes. (Pétition 69.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Fitch :  
64, *Loi modifiant la Loi référendaire* ;

par M<sup>me</sup> Shephard :  
65, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique* ;

par M. Holder :  
66, *Loi modifiant la Loi sur le développement de l'emploi*.

---

M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 7 juillet 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 169 puis les projets de loi 48 et 52.

---

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 42 et 45 soit appelée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

L'hon. M. Doucet demande le consentement unanime de la Chambre pour que le projet de loi 42 soit étudié sur-le-champ en Comité permanent de la politique économique. Le consentement est refusé.

---

La séance est levée à 13 h 20.